

>>> l'assainissement non-collectif (SPANC), des gens du voyage (terrain d'accueil), de divers équipements d'intérêt communautaire (piscine, portions de voirie).

La taxe professionnelle qu'elle percevait est entièrement transférée à la CCL, ce qui ne produira pas de changement pour les entreprises, les taux étant similaires.

Et d'autres transferts de compétences sont envisageables, qui seront étudiés ultérieurement.

Pour l'heure, bienvenue à Châteauneuf-sur-Loire, pour écrire une nouvelle page de notre communauté !

CCL, nouvelle "gouvernance"

Avec l'entrée de Châteauneuf-sur-Loire, les statuts régissant la composition du conseil de la Communauté de Communes des Loges ont été adaptés.

Jusqu'alors, celui-ci était composé de deux représentants par commune de moins de 3 500 habitants, et de trois pour les communes de plus de 3 500.

Afin de tenir compte du poids de Châteauneuf, une nouvelle règle a été instaurée : quatre représentants (communes de plus de 7 000 habitants) siègeront au conseil, et la ville obtient une vice-présidence.

www.cc-loges.com : la CCL en ligne !



Les missions de la CCL, ses services, ses réalisations, ses finances, les communes adhérentes, un agenda, des liens utiles...

Ludique et pratique, le tout nouveau site internet de la CCL propose également un diaporama et une carte interactive.

Tourisme : vélo-rail et voie verte...



L'attractivité touristique de son territoire est une nouvelle préoccupation de la CCL, qui pourrait trouver, à terme, une première concrétisation.

Une réflexion a en effet été engagée autour de la valorisation de la voie de chemin de fer entre Vitry-aux-Loges et Combreux. Cette portion, qui traverse des paysages variés entre forêt, canal et étang, pourrait être aménagée pour la pratique du vélo rail.

Autre projet, entre Donnery et Combreux, cette fois en longeant la voie de chemin de fer : une voie verte dédiée aux piétons et cyclistes.

Intérêt, potentiel de fréquentation, faisabilité technique, enveloppe budgétaire... sont à l'étude.

CCL : quel projet pour notre territoire ?

Quels seront, demain, les domaines d'intervention de la Communauté de Communes des Loges ? Une réflexion est lancée.

Près de quinze ans après la création, en 1996, de la Communauté de Communes des Loges, les grands "chantiers" voulus par ses fondateurs ont tous été engagés et, pour beaucoup, menés à terme : zone industrielle des Loges, service d'assainissement non collectif (SPANC), réhabilitation des cœurs de village, création d'un bassin d'apprentissage de la natation, mise en place de relais assistantes maternelles...

Aujourd'hui forte de quatorze communes pour près de 30 000 habitants, la CCL doit penser à son avenir et définir le cadre de ses projets futurs.

Un questionnaire aux élus

C'est dans cette perspective qu'une étude va être lancée, reposant sur un questionnaire adressé à tous les élus du territoire. Son but : définir les nouvelles lignes de partage entre les compétences propres à chaque commune et celles qui doivent relever de l'échelle intercommunale. Toutes les politiques vont être passées au crible, en tenant compte de la nouvelle donne liée à l'arrivée de Châteauneuf.

D'ores et déjà, des réflexions sont engagées sur les plans administratifs et techniques, notamment en terme de mutualisation de certains moyens communaux, en vue de la réalisation d'économies d'échelle.

EN BREF

> Économie

Le projet de ZAC des Loges (Fay-aux-Loges) est entré dans une nouvelle phase : le schéma des dessertes de gaz et d'électricité est finalisé, l'ouverture des consultations pour les travaux de viabilisation devant intervenir début 2010. Le chiffrage des équipements d'infrastructures (accueil...) a également été réalisé et les diagnostics archéologiques requis sur deux sites sont engagés.

La zone industrielle des Loges, zone d'intérêt départemental dont le maître d'ouvrage est

la CCL, comptera, à terme, 75 hectares dédiés à l'accueil de nouvelles entreprises.

> Assainissement non-collectif

Créé début 2004, le "Service public d'assainissement non-collectif" (SPANC) de la CCL avait pour première mission de contrôler la conformité des installations neuves et de diagnostiquer l'existant (essentiellement des maisons individuelles non-raccordés au tout à l'égout). 2 250 systèmes d'assainissement non collectif ont fait l'objet d'un état des lieux par un bureau d'études spécialisé (état de

fonctionnement, conformité avec la réglementation et pollution engendrée). Puis des solutions techniques ont été préconisées.

Une deuxième campagne va être lancée en 2010, avec un nouveau contrôle de conformité des installations afin notamment de vérifier qu'elles ont été mise aux normes. Un bureau d'études extérieur sera chargé de cette mission.

> Enfance et adolescence

Deux études viennent d'être lancées afin d'améliorer les services rendus aux familles. La première

concerne la petite enfance (0 à 4 ans). Menée avec l'association Achille, elle vise à identifier les besoins de garde et les modes de garde appropriés ainsi que la localisation d'éventuels nouveaux services.

La seconde concerne les adolescents. Quels sont leurs besoins en activités, et serait-il possible de généraliser le type d'animations proposées par la Maison des Jeunes et de la Culture de Fay-aux-Loges, dont le succès est réel ? Cette réflexion est menée avec la Fédération des MJC.